



CONSEIL AFRICAIN  
ET MALGACHE POUR  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT  
DU CAMES

*Numéro spécial  
Octobre 2025*

# La Revue **Gouvernance** **Développement**

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

*Revue semestrielle*

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

## LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

Revue du Programme Thématisé de Recherche du CAMES (PTRC)  
Gouvernance et Développement



## PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

### Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).  
01BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : [cames@bf.refer.org](mailto:cames@bf.refer.org)

Site web : [www.lecames.org](http://www.lecames.org)

### Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



*Impact Factor. SJIF 2025: 6.993*

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

## CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4<sup>ème</sup> édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5<sup>ème</sup> journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

## **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanahi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Broux de Ismaël KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

## **COMITÉ ÉDITORIAL**

### **Directeur de publication**

Henri BAH: [bahhenri@yahoo.fr](mailto:bahhenri@yahoo.fr)

### **Directeur de publication adjoint**

Pamphile BIYOGHE: [pamphile3@yahoo.fr](mailto:pamphile3@yahoo.fr)

### **Rédacteur en chef**

Sanaliou KAMAGATE: [ksanaliou@yahoo.fr](mailto:ksanaliou@yahoo.fr)

### **Rédacteur en chef adjoint**

Totin VODONNON: [kmariuso@yahoo.fr](mailto:kmariuso@yahoo.fr)

### **Secrétariat de la revue**

**Contact WhatsApp:** (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

**Email :** [revue.rgd@gmail.com](mailto:revue.rgd@gmail.com)

### **Secrétaire principale :**

Armand Josué DJAH: [aj\\_djah@outlook.fr](mailto:aj_djah@outlook.fr)

### **Secrétaire principal adjoint:**

Moulo Elysée Landry KOUASSI : [landrewkoua91@gmail.com](mailto:landrewkoua91@gmail.com)

### **Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :**

Elza KOGOU NZAMBA: [konzamb@yahoo.fr](mailto:konzamb@yahoo.fr)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :**

Jean Jacques SERI : [jeanjacquesseri@yahoo.fr](mailto:jeanjacquesseri@yahoo.fr)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :**

Vivien MANANGOU: [ramos2000fr@yahoo.fr](mailto:ramos2000fr@yahoo.fr)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:**

Yéboué Stéphane KOFFI: [koyestekoi@gmail.com](mailto:koyestekoi@gmail.com)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :**

Ekpo Victorien KOUADIO: [kouadioekpo@yahoo.fr](mailto:kouadioekpo@yahoo.fr)

### **Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :**

Agnélé LASSEY: [lasseyagnele@yahoo.fr](mailto:lasseyagnele@yahoo.fr)

### **Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):**

Sanguen KOUAKOU: [kouakousanguen@gmail.com](mailto:kouakousanguen@gmail.com)

Anderson Kleh TAH : [tahandersonkleh@gmail.com](mailto:tahandersonkleh@gmail.com)

### **Trésorière :**

Affoué Valery-Aimée TAKI: [takiaimee@gmail.com](mailto:takiaimee@gmail.com)

**Wave et Orange Money:** (+225) 0706862722

## COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangor Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDOH Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDODiomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appo Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOUNazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **oulai Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANO GOAmed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

## **NORMES DE RÉDACTION**

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

### **Le Corpus des manuscrits**

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 12 et après 12.
- Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.
- Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

### **Exemple :**

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagaté, 2013: 66).

### **La structure des articles**

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.
- Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.
- Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.
- Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.
- Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

#### **Pour une contribution théorique et fondamentale :**

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

#### **Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :**

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

**N.B :** Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire / de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

### **Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.**

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

### **Références bibliographiques**

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

### **Exemples de références bibliographiques**

**Livre (un auteur)** : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

**Livre (plus d'un auteur)** : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

**Thèse** : GBAYORO Bomiso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

**Article de revue** : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

**Article électronique** : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) [www.resolutionsfundcities.fmt.net](http://www.resolutionsfundcities.fmt.net).

### **N.B :**

**Dans le corps du texte**, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

**Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs**, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

## **SOMMAIRE**

<b>GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE</b>	
KOUAME Konan Simon .....	1-15
<b>LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE</b>	
ANGORA N'gouan Yah Pauline épse ASSAMOI .....	16- 25
<b>IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA</b>	
ABAKAR Ousmane Abdallah .....	26- 40
<b>GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN</b>	
AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand .....	41- 54
<b>L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE</b>	
ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....	55-72
<b>LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)</b>	
DÉDÉ Jean Charles .....	73-92
<b>PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO</b>	
SANKARA Yassia .....	93-114
<b>LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE</b>	
Robert Lorimer ZOUKPÉ .....	115-128
<b>INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS</b>	
BAGAN Dègnon .....	129-151
<b>LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF</b>	

**COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A  
TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR  
ACADEMIC INSTITUTIONS**

DOFFOU N'Cho François ..... 152-166

**LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA  
DÉMOCRATIE EN AFRIQUE**

BONANÉ Rodrigue Paulin ..... 167-184

**L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBESIEN : UNE ACTUALISATION DE LA  
SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN  
AFRIQUE**

KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra ..... 185-199

**L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE**

Youssouf DIARRASSOUBA ..... 200-209

**GOUVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS :  
POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS  
AFRICAINS**

KOFFI Éric Inespéré ..... 210-229

**INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO :  
PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ETAT ET CONSTRUCTION DE  
L'INSTABILITE SOCIOPOLITIQUE**

ZERBO Armel Tiessouma Théodore ..... 230-247

**LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET  
POLITIQUE**

Moulo Elysée KOUASSI ..... 248-261

**BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE  
IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S *TIES THAT TETHER* ADAMA  
Kangni .....** 262-275

***GOUVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS  
POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE***

Koffi Améssou ADABA et Leonie Rosa BACK ..... 276-301

**L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES  
ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE  
ALKARAKPEY Méyssouun .....** 302-317

<b>LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE</b>	
AMEWU Yawo Agbéko .....	318-331
<b>DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE</b>	
AMOIKN Guy Roland .....	332-346
<b>LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE</b>	
ATTATI Afî .....	347-367
<b>EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES</b>	
BAYILI Piman Alain-Raphaël .....	368-390
<b>CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994</b>	
Mabi BINDITI .....	391-407
<b>REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE</b>	
COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki .....	407-424
<b>DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU</b>	
ESSOH Lohoues Olivier .....	425-444
<b>LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SENEGAL</b>	
FAYE Seynabou .....	445-460
<b>LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROSISME ET</b>	
<b>ACTIVITES ASSIMILEES</b>	
HAROUNA ZAKARI Ibrahim .....	461-478
<b>GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES</b>	
LOMPO Miyemba .....	479-495

<b>REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE</b> MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire .....	496-509
<b>« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ?</b> NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
<b>DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE</b> OUATTARA Baba Hamed .....	532-545
<b>LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIE À LA FIN DU XVIIIIE SIÈCLE</b> OUATTARA Harouna .....	546-560
<b>INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 – 2024</b> RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry .....	561-579
<b>SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE <i>SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS</i></b> SAMÀ François .....	580-595
<b>LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS</b> SANOGO Amed Karamoko .....	596-610
<b>L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES</b> SILUE Nahoua Karim.....	611-628
<b>RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS</b> SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari .....	629- 644
<b>GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION</b> YABOURI Namiyate.....	645-662
<b>LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / ARICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE</b> ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

<b>PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS</b>	
AMADOU ABDOULAHİ Oumar Amadou .....	681-701
<b>LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICAIN : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT</b>	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
<b>LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINSDE LA GOUVERNANCE</b>	
BROU Brou Séraphin .....	720-736
<b>LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !</b>	
PLÉHIA Séa Frédéric .....	737-753
<b>REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA</b>	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
<b>LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)</b>	
ADIKOU Missiagbéto .....	766-786
<b>DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE</b>	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko .....	787-803
<b>GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEFI ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN</b>	
AZAB À BOTO Lydie Christiane .....	804-818
<b>ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN</b>	
BELLO Afissou.....	819-835
<b>LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)</b>	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien .....	836-851
<b>LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i><sup>1</sup> ET <i>LE MALDE TERRE</i><sup>2</sup> D'HENRI DJOMBO</b>	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

<b>L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE</b>	
GALA Bi Gooré Marcellin .....	865-881
<b>LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST</b>	
Dr KAMATE Ismaël .....	882-900
<b>KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE</b>	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
<b>L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE</b>	
KONE Seydou.....	919-932
<b>YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIO POLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020</b>	
KOUADIO Kouakou Didié .....	933-948
<b>LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME</b>	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ .....	949-960
<b>GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE</b>	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
<b>CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS</b>	
TAKI Affoué Valéry-Aimée .....	978-990
<b>LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?</b>	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
<b>ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÉSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE</b>	
YAO Akpolê Koffi Daniel.....	1010-1022
<b>GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON</b>	Clarissee Maryse MIMBUIH M'ELLA .....
	1023-1037
<b>LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES</b>	

<b>COSMOGONIQUES</b>	
TOUKO Arinte.....	1038-1050
 <b>GOUVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU</b>	
Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac .....	1051-1070
 <b>DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE</b>	
ASSAHON Ahou Anne-Nadège.....	1071-1088
 <b>LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ?</b>	
DAH Nibaoué Édith.....	1089-1101
 <b>STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE</b>	
Alain Messoun ESSOI .....	1102-1123
 <b>FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE</b>	
KOUASSI N'Goh Thomas .....	1124-1137
 <b>APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES</b>	
Joëlle Fabiola NSA NDO .....	1138-1156
 <b>« ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE »</b>	
SAMBO Jean Jonasy Fils .....	1157-1184
 <b>DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER</b>	
YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....	1185-1203
 <b>GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES</b>	
DIALLO Fousseny .....	1204-1231
 <b>AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ</b>	
<i>Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME .....</i>	1232-249

<b>LE GENRE À L'EPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIECLE : QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?</b>	
ABALO Miesso .....	1250-1264
<b>LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?</b>	
BAMAZE N'GANI Essozimina .....	1265-1281

# Gouvernance politique

# **INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 – 2024**

Par Monsieur RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry,  
Faculté d'Economie, de Gestion et de Sociologie,  
Université d'Antananarivo - Madagascar  
Sociologie politique et religieuses

## **Résumé**

La veille de l'élection présidentielle les déclarations contradictoires, voire politiquement opposés de la conférence des évêques de Madagascar et du Conseil chrétien des Eglises à Madagascar, ont suscité des débats multi morphes dans tout Madagascar. L'intervention de ces deux autorités morales a remis en question la place de ces institutions religieuses dans la vie sociopolitique, reposant le problème de la laïcité dans ce pays.

Pour bien analyser la spirale d'instrumentalisation entre le couple religion – politique, une approche situationniste nourrie de revue de littérature et d'une méthode mixte permet de mettre en exergue les différentes formes et raisons d'immixtion politique des religions, leur influence sur le comportement électoral et les enjeux pour la démocratie et la laïcité.

En raison de leur ancrage historique et leur rôle clé dans la vie sociale, ainsi que selon la logique d'entremêlement, l'étude montre que les institutions religieuses malagasy demeurent des acteurs incontournables dans la gouvernance du pays, y compris la gouvernance électorale. Cette situation conduit à réaffirmer qu' « il n'y a pas de laïcité absolue ». Un système de régulation mérite d'être réfléchi pour y remédier.

**Mots clés :** Gouvernance électorale, institutions religieuses, laïcité, démocratie, logique d'entremêlement

## **Abstract**

INFLUENCE OF RELIGIOUS INSTITUTIONS IN MALAGASY POLITICAL GOVERNANCE: THE CASE OF THE 2023–2024 ELECTIONS

The eve of the presidential election, the contradictory, even politically opposed, statements of the Bishops' Conference of Madagascar and of the Christian Council of

Churches in Madagascar sparked multifaceted debates throughout Madagascar. The intervention of these two moral authorities questions the place of these religious institutions in sociopolitical life and the problem of secularism in the country.

To properly analyze the spiral of instrumentalization between religion and politics, a situationist approach informed by a literature review and a mixed method highlights the different forms and reasons for the political interference of religions, their influence on electoral behavior, and the challenges for democracy and secularism.

Due to their historical roots and their key role in social life, as well as the logic of intertwining, the study shows that Malagasy religious institutions stay as important actors in the country's governance, including electoral governance. This situation leads us to reaffirm that "there is no absolute secularism." A regulatory system is worth considering to resolve this.

**Keywords:** Electoral governance, religious institutions, secularism, democracy, logic of intermingling

## Introduction

La gouvernance politique à Madagascar se trouve au carrefour d'une multiplicité d'influences sociales, géographiques, historiques et culturelles, parmi lesquelles les institutions religieuses jouent un rôle essentiel. Madagascar, dans l'article 2 de sa constitution est considérée comme « *une République laïque* » ; cette juridiction n'empêche pas les nouveaux groupements religieux d'être omniprésents et de gagner une forte visibilité dans la sphère publique. Ainsi, l'amalgame entre appartenance religieuse et tendance politique des sujets religieux sature le milieu social. La laïcité est remise en question. Ce phénomène se manifeste habituellement, dans le terrain malgache durant les périodes de crises politiques et aussi lors des périodes électorales, comme en témoignent les élections de 2023 – 2024. Notre parcours heuristique s'intéresse aux méthodes et aux enchaînements de l'immixtion des institutions religieuses dans la gouvernance politique malagasy.

La problématique centrale réside dans la tension entre la neutralité politique attendue des institutions religieuses et leur engagement croissant dans les dynamiques électorales. Il convient de s'interroger : Ces institutions tiennent – elles encore leur rôle de médiateur ou prennent – elles position sur des questions de gouvernance et éthique afin d'orienter les choix

des citoyens et la disposition politique des décideurs ? De cette interrogation naissent deux questions sous – jacentes : comment les institutions religieuses influencent – elles la gouvernance politique à Madagascar, notamment lors des élections 2023 – 2024 ? Quels sont les effets de cette influence sur le processus démocratique et la stabilité institutionnelle du pays ?

Cette étude adopte une démarche situationniste, en ancrant l’analyse dans les contextes sociaux et politiques contemporains. Elle articule une lecture critique des faits observables et des discours, en s’appuyant sur des données empiriques, des déclarations officielles, ainsi que des témoignages de certains acteurs impliqués.

Dans le présent article, nous soutenons comme thèse : les institutions religieuses à Madagascar, bien qu’agissant comme garantes de la morale et de la paix sociale, exercent une influence sur la gouvernance politique qui, dans certains cas, remet en question les principes de la laïcité, de neutralité et de transparence électorale. Cette influence contribue autant au processus de pacification des tensions.

Pour avoir une compréhension saine du bilan de cette situation, nous allons tout d’abord présenter notre méthodologie de recherche. Puis, afin de mettre en lumière une logique situationnelle du poids de la religion sur le domaine de la gouvernance politique, des résultats de nos enquêtes et observations expliquant les réalités seront étaillées, ses effets sur la démocratie et les comportements électoraux. Enfin, des discussions théoriques permettront d’élucider le fait en question.

## **1. Méthodologie de recherche**

### **1.1. Théorisation de l’engagement politique du religieux**

L’étude mobilise les apports de la sociologie politique, en particulier les théories relatives à la gouvernance démocratique et à l’engagement religieux dans l’espace public. Elle s’inscrit dans une perspective interdisciplinaire où se croisent science politique, sociologie de la religion et anthropologie du politique. Concernant l’engagement religieux, la théorie de la sécularisation, selon laquelle la modernité implique un déclin de l’influence religieuse dans les affaires publiques (P. Berger, 1967, p. 107), est ici confrontée à la critique post-sécuier. Dans le contexte malgache, cette hybridation entre religieux et politique peut être rapprochée de ce qu’Olivier de Sardan (1995, pp. 63 – 65) appelle une "logique des entremêlements", où

les normes sociales, religieuses et politiques s'imbriquent dans des processus de légitimation du pouvoir. L'engagement des institutions religieuses dans les processus électoraux est ainsi analysé comme un phénomène qui dépasse la simple influence morale, pour s'inscrire dans une stratégie de gouvernance informelle et de quête de reconnaissance symbolique.

## 1.2. Contextualisation du phénomène religieux dans les dynamiques locales

L'approche situationniste adoptée dans cette étude considère que les comportements des acteurs sociaux — en l'occurrence, les représentants des institutions religieuses — ne peuvent être compris indépendamment des contextes socio-historiques dans lesquels ils évoluent. Il ne s'agit donc pas de postuler une causalité linéaire entre religion et engagement politique, mais d'analyser les situations concrètes où les institutions religieuses prennent position, interviennent, ou influencent les dynamiques électORALES.

Ainsi, dans le contexte malgache, marqué par une instabilité politique chronique, une méfiance envers les institutions publiques et un ancrage religieux fort, les institutions confessionnelles se positionnent à la fois comme actrices morales et politiques. Elles réagissent à des conjonctures spécifiques ( contestation électorale, vide institutionnel, tensions sociales), ce qui justifie une lecture situationniste de leur rôle. Par ailleurs, cette approche permet de rendre compte de la plasticité des positionnements religieux : les institutions ne défendent pas toujours une ligne homogène, mais peuvent adapter leur discours en fonction des rapports sociaux, des enjeux électoraux et des attentes des fidèles.

## 1.3. Collecte des données relatives à l'approche situationniste

Optant pour la méthode qualitative, les rapports de réunions issus du Conseil chrétien des Eglises, les déclarations de la conférence épiscopale<sup>1</sup>, les résultats des sondages effectués après ces déclarations, des entretiens semi – directifs avec des responsables religieux et des acteurs politiques, des membres de la société civile enrichissent nos recherches. De même, des observations participantes permanentes nous ont permis d'aller profondément dans les analyses.

---

<sup>1</sup> Voici une partie de cette déclaration montrant que la CEM est favorable à l'élection malgré les imperfections : “Certes, il y a des failles dans le processus électoral. Mais nous ne pouvons pas attendre que tout soit parfait pour le faire”, souligne pourtant la Conférence épiscopale, laissant entendre qu'il faudrait aller aux urnes suivant le calendrier déjà défini. Elle ajoute, en effet, que “le rôle de l'église n'est pas de reporter, ou d'avancer la date de l'élection. Il y a des responsables qui ont cette prérogative. Aussi, que chaque acteur, à son niveau, fasse correctement son travail”.

## **2. Interventions religieuses dans la gouvernance électorale**

Les ingérences religieuses en matière de gouvernance électorale n'est pas fortuite. Des anomalies administratives, organisationnelles et politiques manifestes ont suscité la réaction des politiciens et interpellent la conscience des dirigeants religieux. Nous allons voir ci – après ces anomalies qui sont considérées comme facteurs de troubles durant les phases pré et post – électorales.

### **2.1. Préludes politiques et électoraux causant des troubles généralisés**

#### **2.1.1. La constitution de la CENI<sup>2</sup>**

La crédibilité d'un processus électoral repose, entre autres, sur la perception d'indépendance de l'organe en charge de l'organisation des élections. À Madagascar, la composition de la CENI en vue de la présidentielle de 2023 a fait l'objet de vives contestations, remettant en cause sa neutralité. La composition de la CENI est d'emblée, selon la vision de certains acteurs politiques, est jugée politiquement biaisée. Elle ne respecte pas les critères d'indépendance. Contrairement aux prescriptions classiques en matière de bonne gouvernance électorale, plusieurs membres de la CENI malgache ont été désignés selon des modalités entachées de soupçons de partialité. Plusieurs membres de la CENI sont issus de désignations politiques directes ou indirectes. Autrement dit, la nomination est suivie des accusations – selon ces politiciens – certains commissaires nommés ont une proximité avec le pouvoir exécutif sortant.

Certains commissaires sont issus de nominations effectuées par des instances politiques fortement marquées, tandis que d'autres sont rattachés à des organisations réputées proches du pouvoir exécutif sortant. Loin d'être purement techniques ou représentatifs d'une société civile pluraliste, ces choix ont été interprétés comme la volonté d'assurer un contrôle politique sur le processus électoral. Ce phénomène est contraire aux principes de l'indépendance organique des autorités électorales, qui commandent que les membres soient choisis sur la base de leur compétence et de leur probité, et non en fonction d'allégeances partisanes.

Des accusations récurrentes ont été formulées par les partis d'opposition et la société civile concernant la proximité de plusieurs membres de la CENI avec le président sortant. Cette proximité n'a pas seulement été dénoncée sur la base de présomptions politiques, mais

---

<sup>2</sup> Commission Electorale Nationale Indépendante

s'est parfois matérialisée par des déclarations publiques, des prises de position controversées ou des attitudes perçues comme complaisantes à l'égard des autorités en place. Le phénomène soulève un problème de conflit d'intérêts structurel, en ce sens que les membres supposés impartiaux sont en réalité insérés dans des réseaux de dépendance politique ou d'affiliation personnelle, compromettant ainsi l'intégrité décisionnelle de la CENI.

### **2.1.2. L'absence d'un système d'état civil sécurisée<sup>3</sup>**

La transparence d'un processus électoral dépend largement de la fiabilité du fichier électoral, lui-même fondé sur un état civil sécurisé et fiable. À Madagascar, l'élection présidentielle de 2023 a mis en lumière les graves lacunes du système d'état civil et les controverses liées à l'affaire PRODIGY<sup>4</sup>, révélant une faille structurelle majeure dans l'organisation du scrutin.

L'absence d'un registre national biométrique et centralisé rend la vérification de l'identité des électeurs extrêmement difficile. En plus, les sociétés civiles ont constaté une multiplication des faux documents : le système laisse la porte ouverte à l'utilisation de faux extraits d'acte de naissance, cartes d'identité falsifiées, inscriptions multiples sur la liste électorale. De surcroit, de vastes pans de la population (surtout rurale) ne possèdent pas de papiers d'identité officiels à jour, générant une exclusion électorale de fait ou des inscriptions frauduleuses. En conséquence, cette inégalité d'accès aux informations électorales porte atteint à la crédibilité du scrutin.

Des listes électorales gonflées ou biaisées : des politiciens, des membres de la société civile éprouvent une suspicion de votes fictifs, des électeurs fantômes, de doubles inscriptions. Tout cela peut causer un risque de manipulation massive parce que le système électoral repose sur des bases démographiques incertaines, manipulables au bénéfice d'un camp politique.

---

<sup>3</sup> L'administration centrale reconnaît que « *De nombreuses CIN (Carte d'Identité Nationale) sont frauduleuses : La CIN ne peut pas être authentifiée via une base de donnée nationale fiable et perd donc en valeur* » et « *Sans identité, pas d'accès aux services de base : éducation, santé, protection sociale, justice...* » (Source : <https://digital.gov.mg/2020/04/18/projet-prodigy/>)

<sup>4</sup> Projet de Gouvernance Digitale et de Gestion de l'Identité Malagasy (PRODIGY) qui a « comme idée maîtresse de bâtir les fondamentaux d'une gouvernance digitale responsable, s'articulant autour de (i) la modernisation des systèmes d'identité et d'identification, (ii) la transformation digitale du secteur public et (iii) le dynamisme du secteur privé dans l'économie numérique.

### **2.1.3. Conflits politiques issus du code de nationalité<sup>5</sup>**

Les conflits politiques issus du code de nationalité à Madagascar sont un enjeu majeur, particulièrement lors des élections présidentielles où des questions d'appartenance à la nation sont souvent instrumentalisées par différents acteurs politiques.

Dans un contexte juridique et historique du Code de Nationalité à Madagascar, le Code de Nationalité est un instrument juridique clé déterminant les critères d'acquisition, de perte et de transmission de la nationalité malgache. Le droit de la nationalité est crucial, car il détermine qui peut être électeur et éligible, notamment pour les fonctions de Président de la République. L'article 43 de la Constitution malgache stipule que "le Président de la République doit être de nationalité malgache d'origine".

Les règles de la nationalité ont été souvent réformées, et leurs interprétations ont donné lieu à des tensions politiques, particulièrement en période électorale. Le Code a été un outil qui a cristallisé des conflits sur les origines des candidats à la présidence et sur la définition de ce qu'est un "Malagasy d'origine". Ce code a souvent été utilisé pour exclure des candidats issus de familles ayant des origines extérieures, notamment de la diaspora malgache en raison de la stricte interprétation des critères de nationalité d'origine. Lors de la dernière élection présidentielle, la question de la nationalité malgache est particulièrement problématique en raison des interprétations restrictives des critères de nationalité par les acteurs politiques. La loi interdit à toute personne ayant une double nationalité, ou ayant acquis une nationalité étrangère avant un certain âge, de se présenter à l'élection présidentielle. De ce fait, l'éligibilité du Président sortant a été remise en cause, notamment en raison de doutes sur ses liens avec des nationalités étrangères, notamment française, ce qui a alimenté une campagne politique contre lui. Ce type de conflit d'identité joue un rôle central dans les élections malgaches, car il suscite des débats sur les origines et l'appartenance à la nation malgache, en fonction de considérations politiques et ethniques.

Les interprétations divergentes du Code de Nationalité en période électorale ont alimenté les tensions politiques. Des acteurs politiques de l'opposition ont souvent accusé le

---

<sup>5</sup> Selon l'article 42 de ce code : « Perd la nationalité malgache, le Malgache majeur qui acquiert volontairement une nationalité étrangère ». En effet, le Président sortant n'aurait pas dû être autorisé à se présenter à l'élection présidentielle de 2018 puisque tout prétendant doit justifier de la nationalité malgache, comme l'exige l'article 46 de la Constitution.

pouvoir en place de manipuler la loi pour disqualifier des adversaires potentiels. A Madagascar, ce code fait l'objet d'une instrumentalisation politique. Il a souvent été perçu comme un instrument de contrôle des candidatures à la présidence, utilisé par les partis au pouvoir pour écarter des candidats de l'opposition ou des figures populaires du secteur privé ou de la diaspora malgache.

#### **2.1.4. Multiplication des candidats et fragmentation de l'opposition**

Lors des élections présidentielles malgaches de 2023, l'un des phénomènes marquants a été la multiplication des candidats, avec un nombre impressionnant de candidatures (13 candidats au total). Ce phénomène est le reflet d'une fragmentation de l'opposition et de l'absence d'unité autour d'un candidat unique capable de rivaliser efficacement avec le président sortant.

Depuis le renversement de Marc Ravalomanana en 2009, Madagascar a connu une série de crises politiques, militaires et institutionnelles, rendant difficile la formation d'un front commun stable parmi les opposants. Des ambitions personnelles et manque de compromis continuent à dominer les comportements des politiciens. Plusieurs figures politiques malgaches, notamment des anciens présidents et des leaders politiques de partis de l'opposition, ont préféré maintenir leur indépendance plutôt que de s'entendre sur un candidat unique. Cette division a permis la formation de plusieurs coalitions fragiles et la prolifération de candidatures, chacune cherchant à maximiser sa visibilité politique.

Certains observateurs ont suggéré que des puissances étrangères ou des groupes d'intérêt pouvaient avoir influencé la dispersion des candidatures, par exemple en soutenant certaines figures politiques pour diviser l'opposition et assurer ainsi une victoire du camp au pouvoir. En conséquence, la multiplication des candidatures a conduit à un scindement de l'électorat d'opposition, facilitant ainsi la réélection du président sortant. Les candidats de l'opposition, en se concurrençant mutuellement, ont dilué leur force, ce qui a permis à l'ancien président de maintenir une majorité relative. Cette multiplication des candidatures a créé une confusion chez les électeurs, rendant difficile pour beaucoup de faire un choix éclairé. Cela a également facilité la manipulation du système électoral, notamment en exploitant des faiblesses dans la gestion des votes et des résultats.

## **2.2. De l'immixtion religieuse à la gouvernance électorale**

### **2.2.1. Positionnement du FFKM<sup>6</sup> face au processus électoral**

Né dans une situation politique bouleversée, le FFKM, un acteur majeur de règlement politique à Madagascar, hérite d'un rôle historique d'arbitre moral et de médiateur politique. Depuis 1991, ses interventions lors des grandes crises politiques (1991, 2002, 2009, 2018) ont contribué à sa légitimité en tant que garant de la stabilité nationale. En 2023, dans un climat de polarisation et de méfiance envers les institutions électorales – notamment la CENI et la HCC –, le FFKM entre de nouveau à s'engager dans le domaine politique. Pendant l'année 2023, à commencer le 28 Mars 2023, le FFKM s'engageait à mettre en place une sentinelle (Andrimaso – FFKM) dans le but de consolider la paix sociale ; et cet organisme entame ses activités par l'observation électorale. Ce faisant, deux grandes réunions ont été organisées (Mars et août 2023), ainsi que des descentes dans les régions (entre Mai et juillet 2023).

Durant ces moments, le FFKM a pris une posture d'observateur engagé. D'après notre observation, la posture pragmatique et diplomatique adoptée par le FFKM se structure autour de trois axes : premièrement, l'encouragement à la participation citoyenne à l'élection. Le FFKM a invité les citoyens à exercer leur droit de vote. Deuxièmement, des rencontres entre les dirigeants religieux, réunis au sein du FFKM et la CENI, ainsi que des échanges avec des représentants de la Présidence et de l'opposition dans une logique d'apaisement et de transparence électorale. Ce dialogue avec les institutions étatiques n'aboutit à rien : le candidat jugé problématique était inaccessible au dialogue. Et troisièmement, des appels au respect mutuel et à la paix ont été lancés au terme de chaque rencontre.

### **2.2.2. Organisation d'une assise nationale pré – électorale par le FFKM<sup>7</sup>**

Dans un contexte politique particulièrement instable en 2023 — marqué par une crise de confiance envers les institutions, des contestations sur la transparence électorale, et des tensions sociales croissantes —, le FFKM a pris l'initiative d'organiser une Assise Nationale

---

<sup>6</sup>En malgache, le Conseil Chrétien des Eglises à Madagascar se traduit par Fiombonan'ny Fiangonana Kristianina eto Madagasikara, et ayant pour acronyme FFKM.

<sup>7</sup>Auparavant, l'organisation de cette assise nationale avait eu pour but de redynamiser les entités constituant les branches actives du FFKM. Mais finalement, cette assise consistait à préparer l'élection. Le 29 Août 2023, les membres du ANDRIMASO – FFKM Faritany (dans les régions) étaient convoqués pour être informés et pour être formés à l'Institut Supérieur du Travail Social à Mandrimena.

Pré-électorale. Cette décision s'inscrit dans la continuité de son rôle historique d'arbitre moral et de facilitateur de dialogue national depuis les grandes transitions politiques malgaches. L'objectif affiché était double : Créer un espace de dialogue inclusif pour prévenir les crises liées aux élections de novembre 2023 ; réaffirmer les principes éthiques et démocratiques fondés sur la justice, la vérité et la paix. La démarche du FFKM visait ainsi à répondre à une carence : l'absence d'une plateforme institutionnelle neutre capable de canaliser pacifiquement les tensions politiques.

### **2.2.3. Organisation de rencontre avec les 13 candidats par le FFKM**

Vu la situation sociopolitique troublante pouvant causer des graves problèmes pour la réalisation de l'élection présidentielle, le FFKM a décidé d'organiser une rencontre avec les 13 candidats. L'objectif était d'instaurer un dialogue direct, de poser des balises éthiques, et d'encourager un processus électoral pacifique, sans se substituer aux institutions officielles.

Ce faisant, la séance s'est structurée en trois temps : prière œcuménique introductory pour la sagesse et l'intérêt supérieur de la Nation ; tour de table : chaque candidat a disposé de 10 minutes pour exposer sa vision de l'éthique électorale et ses engagements personnels ; lecture et signature symbolique d'une "Déclaration d'engagement pour des élections pacifiques", préparée par le FFKM. La rencontre, à l'issu porte sur : l'engagement à ne pas recourir à la violence avant, pendant, et après le scrutin ; la reconnaissance du principe de primauté de l'intérêt national sur les ambitions individuelles ; Acceptation du dialogue post-électoral, quel que soit le résultat. Notons cependant que deux candidats ont émis des réserves sur la sincérité des processus institutionnels existants, mais sans remettre en cause leur participation au scrutin.

Malgré que cette rencontre consolide la crédibilité du FFKM, cette institution n'a aucune force exécutoire. De ce fait, aucune sanction prévue en cas de non-respect. En plus, les divergences persistantes sur la fiabilité de la CENI et la transparence du processus restent encore des problèmes que FFKM ne pouvait juridiquement.

Suivant une analyse critique, cette rencontre a démontré que, dans une démocratie fragile comme celle de Madagascar : les initiatives confessionnelles peuvent créer des espaces de dialogue impossibles dans les cadres institutionnels officiels ; l'autorité morale du FFKM reste un levier puissant pour faciliter l'expression d'engagements publics, même

symboliques ; toutefois, sans mécanisme de suivi ni ancrage juridique, ces engagements restent vulnérables face aux logiques partisanes et aux stratégies de conquête du pouvoir.

#### **2.2.4. Existence d'une lettre non officielle d'un dirigeant religieux envoyée à la HCC**

En septembre 2023, Herimanana Razafimahafa, le président du Sénat malgache, a été déclaré démissionnaire par ses pairs, dans des conditions particulièrement controversées : Aucune lettre de démission manuscrite du président lui-même n'a été officiellement publiée ; La décision de « constater » sa démission a été prise sans débat public, sur la base d'un présumé consentement tacite. Ultérieurement, le sénateur sortant a démenti publiquement avoir démissionné, qualifiant la procédure de « farfelue » et de « coup de force politique »<sup>8</sup>. Cette situation a créé un vide institutionnel majeur, car en vertu de la Constitution malgache (article 46), le Président du Sénat aurait dû assurer l'intérim présidentiel après la démission effective du président de la République pour cause électorale.

Face à cette situation anormale, un haut dirigeant du FFKM a entrepris une démarche non officielle. Celui – ci a envoyé une lettre adressée à la HCC, non enregistrée comme saisine officielle mais remise de manière privée à un juge constitutionnel. Cette lettre a pour objet d'un rappel au respect strict de la Constitution, une invitation à réexaminer la validité de la démission présumée ; une demande de clarification publique pour préserver la crédibilité de la transition électorale. La lettre évoquait explicitement des principes d'éthique chrétienne, soulignant que "la vérité juridique est une exigence de justice et de paix".

La HCC a publié quelques jours plus tard un communiqué rappelant son attachement au « respect des procédures constitutionnelles » sans mentionner explicitement le cas du Sénat. Aucune réouverture officielle du dossier de la destitution du président du Sénat n'a été entreprise.

La démarche effectuée par le dirigeant religieux était éthiquement forte, mais juridiquement faible : sans valeur procédurale formelle devant la HCC. La position de ce

---

<sup>8</sup> Ce propos est évoqué par Serge ZAFIMAHOVA lors de notre entretien. Il a dit clairement pour expliquer de coup de force politique que : « *la règle de droit était de déclarer la vacance du poste de président du Sénat et d'appeler immédiatement à l'élection d'un nouveau président de la chambre haute. Le fait d'avoir décidé d'attribuer la fonction de chef de l'Etat a.i. à la collégialité du gouvernement disqualifie la HCC, le gouvernement et le Sénat. Aux termes de la Constitution, la fonction de chef d'État par intérim est indissociable de celle de président du Sénat en cas de vacance de la présidence de la République.* » (Entretien du 09 Novembre 2023).

dirigeant religieux évoque furtivement l'existence d'une gouvernance parallèle morale, où l'autorité religieuse tente d'orienter des décisions institutionnelles par des voies discrètes. C'est aussi une illustration tangible d'un système politique hybride, combinant normes formelles (État de droit) et normes informelles (autorité religieuse, morale sociale).

L'intervention discrète d'un dirigeant religieux auprès de la HCC révèle les tensions profondes de la gouvernance politique malgache contemporaine : une fragilité institutionnelle, l'intrusion permanente de logiques partisanes, mais aussi l'émergence de contre-pouvoirs moraux religieux tentant de maintenir un minimum d'éthique dans un jeu politique dévoyé.

### **2.3. Crédit à la Plateforme PAN – FFKM**

Faisant face à un échec lors du dialogue multipartite organisé par le FFKM, un dirigeant religieux membre de cette institution a proposé de collaborer avec la Présidente de l'Assemblée Nationale et ses équipes (PAN). L'absence du président sortant Andry Rajoelina à cette rencontre a soulevé des questions sur la neutralité du FFKM en tant que médiateur. Face à l'impasse des discussions, la PAN-FFKM a été formée pour structurer les efforts de médiation. Cette plateforme visait à : faciliter le dialogue entre les institutions étatiques, les partis politiques et la société civile, à proposer des solutions pour garantir la transparence et l'équité du processus électoral, à éviter une crise institutionnelle en instaurant un climat de confiance entre les acteurs politiques. En plus ce plateforme a pour but d'avoir une force exécutoire dans la mise en œuvre des décisions prises. Cette initiative visait à instaurer un dialogue inclusif pour résoudre les différends pré-électoraux. Cependant, malgré ces efforts, des divergences internes et des tensions politiques ont conduit encore à l'échec, voire à la continuité de la crise.

### **2.4. Déclarations contradictoires de la CEM<sup>9</sup> et du Plateforme PAN - FFKM**

En Novembre 2023, une réunion dirigée par le Plateforme PAN – FFKM s'était déroulée à Tsimbazaza avec la grande famille de l'opposition et d'autres groupements politiques et associations concernées. Cette réunion, après avoir reconnu les failles du système électoral et la nécessité de réformes profondes, finit par décider à l'unanimité à suspendre le processus électoral. Cependant, cette décision a été critiquée pour son manque de clarté et de

---

<sup>9</sup> Conférence Episcopale de Madagascar

consensus au sein même du FFKM, certains membres exprimant des réserves quant à cette orientation.

La Conférence des évêques de Madagascar a pris une position claire en faveur de la tenue des élections. Dans une déclaration publiée le 16 novembre 2023, Le secrétaire général de la CEM a souligné que, dans un État de droit et démocratique, l'intérêt et le choix de la population priment. Il a exhorté les acteurs politiques à permettre à la population de s'exprimer librement par le biais d'élections libres et transparentes. La CEM a également appelé les candidats à respecter la loi et à servir de modèles en évitant tout comportement provocateur ou toute action susceptible de diviser la population malgache.

Les divergences entre le PAN - FFKM et la CEM reflètent des approches différentes face à la crise politique à Madagascar. Le FFKM, en tant que plateforme œcuménique, semble privilégier une approche de médiation et de dialogue, appelant à la suspension du processus électoral pour permettre une réforme en profondeur. En revanche, la CEM, en tant qu'entité catholique, met l'accent sur la nécessité de respecter le processus démocratique en place, même en présence de failles, afin de préserver la stabilité institutionnelle du pays.

Ces positions contrastées illustrent les défis auxquels sont confrontées les institutions religieuses malgaches dans un contexte politique tendu, où la quête de justice sociale et de transparence se heurte aux réalités du processus électoral.

## **2.5. Comportements électoraux issus de ces contradictions**

Après avoir reçu d'un côté, l'invitation de la conférence épiscopale de Madagascar pour un vote responsable, et de l'autre côté, reconnaissant la décision prise par la plateforme PAN – FFKM de suspendre l'élection, un sondage a été fait dans tout Madagascar. Comme résultat, ce sondage a donné que 13,49% voulaient participer à l'élection et 84,53% ont répondu non<sup>10</sup>. En réalité, lors de l'élection, une forte augmentation du taux d'abstention a été enregistrée. Cela est dû à la défiance envers la sincérité du scrutin, la perception de l'illégitimité des candidats du fait de l'illégalité supposée du processus, la démobilisation morale causée par les déclarations contradictoires des institutions religieuses sur le devoir citoyen.

## **3. Interventions religieuses en situation de médiocrorthodoxocratie<sup>11</sup> et de démocracide**

---

<sup>10</sup> Ces données sont offertes par Réseau « Azimuts 360 » en Novembre 2023.

Le processus électoral de 2023–2024 à Madagascar s'est déroulé dans un contexte de crise politique marquée par la défiance institutionnelle, les dérives procédurales et la polarisation sociale. Dans cet environnement instable, les institutions religieuses — notamment le FFKM (Conseil œcuménique chrétien malgache) et la Conférence Épiscopale de Madagascar (CEM) — ont joué un rôle d'acteur politique de substitution, oscillant entre médiation, contestation et prescription morale.

### **3.1. Considérations socio-organisationnelles des interventions religieuses**

#### **3.1.1. Formes d'influences religieuses observées**

D'emblée, les interventions religieuses en période électorale révèlent une influence normative et éthique. Les Églises, à travers des appels à la responsabilité citoyenne. Elles ont tenté d'instaurer une normativité électorale indépendante des logiques partisanes. Les déclarations conjointes du FFKM pour l'organisation d'élections transparentes ; le discours de la CEM insistant sur la responsabilité individuelle et la dignité nationale en sont des exemples concrets. Dans une perspective sociologique, cette stratégie correspond à la fonction latente des religions dans la régulation des comportements civiques (Durkheim, 1912), visant à maintenir la cohésion sociale en période de tensions.

Ensuite, une influence institutionnelle discrète mais réelle est aussi examinée. Certaines interventions religieuses ont visé à influencer indirectement les processus institutionnels. La tentative informelle de saisine de la HCC par des membres du FFKM ; l'organisation d'assises pré-électorales pour poser un cadre de discussion entre candidats en sont des réalités indéniables. Selon la théorie des champs de Pierre Bourdieu, le champ religieux à Madagascar s'est partiellement autonomisé, mais il conserve une capacité d'interférence avec le champ politique lorsqu'une crise de légitimité affecte ce dernier (Bourdieu, 1991).

#### **3.1.2. Tensions internes et contradictions**

Les divergences de déclarations et logiques d'intervention des deux institutions (FFKM – CEM) ont produit un signal contradictoire aux yeux de l'opinion publique, réduisant l'efficacité de l'influence religieuse sur le comportement électoral. Selon Habermas (2006)<sup>12</sup>,

<sup>11</sup> Notre propre néologisme qui traduit les comportements politiques de certains dirigeants ou acteurs politiques médiocres ultra – conservateurs ou bien un mode de gouvernement rigide tenu par des personnes peu compétentes.

<sup>12</sup> Cette idée est notamment développée dans son ouvrage *Entre naturalisme et religion. Les défis de la démocratie* (2008), traduit de l'allemand *Zwischen Naturalismus und Religion* (2005). Dans cet ouvrage, Habermas analyse la situation des sociétés européennes, qu'il qualifie de « post-séculières », où la sécularisation

en contexte post-séculier, la fragmentation des autorités religieuses affaiblit leur capacité à formuler un consensus public fort. Cette situation conduit à l'impossible neutralité dans un champ politique polarisé. En intervenant, même avec prudence, les institutions religieuses se sont exposées aux accusations de partialité : soit elles sont perçues comme alliées implicites des forces d'opposition ; soit elles sont critiquées pour leur "inaction" face aux dérives du pouvoir. Cela souligne la difficulté, dans un contexte d'État faible, pour le religieux de préserver une position d'autorité morale sans être récupéré politiquement.

Suivant une optique plus optimiste, les interventions cherchent à préserver la paix sociale durant et après les élections. Elles permettent l'émergence d'un espace de dialogue citoyen alternatif aux canaux politiques classiques. Pourtant, elles démontrent la faible capacité de coercition sur les acteurs politiques.

### **3.2. L'engagement religieux comme réponse à une crise situationnelle**

L'approche situationniste de ces interventions confirme l'existence d'une gouvernance politique en décomposition. Face aux démissions forcées (notamment celle du Président du Sénat), aux doutes sur l'intégrité de la CENI et à la partialité supposée de la HCC, la gouvernance malagasy de 2023 a offert une situation d'anomie (Durkheim, 1897, p. 272), caractérisée par la perte des repères normatifs étatiques. Dans ce vide politique, les institutions religieuses sont intervenues non par vocation politique, mais par nécessité situationnelle pour tenter d'éviter le chaos social. L'organisation par le FFKM de rencontres entre les 13 candidats pour apaiser les tensions, les appels publics de la CEM à un comportement électoral responsable malgré la défiance générale ne sont pas des ingérences anti – laïcs, voire anti – constitutionnels ; mais une nécessité morale. En effet, chaque action religieuse répond à une conjoncture immédiate. Cette attitude de pragmatisme institutionnel veut traduire que la laïcité à la française prônant la stricte séparation entre Eglise et Etat est parfois incompatible avec certaines réalités sociopolitiques d'un pays. La laïcité n'est jamais absolue. Les institutions religieuses agissent selon le possible et non selon un programme théologique figé. La même Église peut soutenir une critique du processus électoral tout en appelant au calme et au vote pacifique. L'approche situationniste que nous avançons rejoint ici les analyses de Michel de Certeau (1980) sur les pratiques sociales comme adaptations créatives aux contraintes d'une situation donnée.<sup>13</sup>

---

n'a pas conduit à la disparition du religieux, mais à une pluralisation des croyances et des pratiques religieuses.

<sup>13</sup> Selon De Certeau, les individus ne sont pas de simples consommateurs passifs des normes et systèmes imposés par les institutions ou les structures du pouvoir. Au contraire, ils "bricolent" leur quotidien, trouvant des marges de manœuvre dans les règles et les cadres établis. Ces pratiques relèvent d'une "ruse", d'une tactique, qui permet

La construction d'un espace de médiation morale par le FFKM et la CEM ne sont pas formellement un contre-pouvoir politique. La médiation religieuse a fonctionné comme un "pouvoir d'appoint" (G. Balandier, 1980) dans un contexte où l'État était partiellement disqualifié. Ces deux institutions ont apporté leur capacité à maintenir des rituels de cohésion sociale malgré l'effondrement partiel de la confiance politique. Elles ont franchi des étapes extra – religieuses en partant de son rôle de garant spirituel au régulateur sociopolitique temporaire. Malgré tout, les contradictions internes entre les différentes confessions (FFKM versus CEM), peut créer un brouillage du message, peut entraîner une instrumentalisation politique possible des discours religieux par certains candidats. La construction d'un ordre social alternatif dépend de la cohérence perçue des émetteurs (Berger et Luckmann, 1966), À Madagascar, l'éclatement du front religieux a partiellement réduit cette cohérence.

### **3.3. Interventions religieuses et la question de laïcité**

#### **3.3.1. Religions : entre défense de la démocratie et neutralité**

La Constitution de Madagascar affirme un État laïque (article 2), séparant explicitement religion et politique. Toutefois, dans la pratique, la religion reste un acteur structurant du champ social et politique, surtout en temps de crise. En 2023, les défaillances démocratiques (boycotts, manipulations électorales, démission forcée du président du Sénat) ont réactivé la nécessité pour les Églises d'intervenir, non pour prendre le pouvoir, mais pour restaurer un minimum d'ordre public. Dans une optique situationniste, face à un État défaillant, les institutions religieuses adaptent leur posture pour répondre aux besoins immédiats de régulation sociale, en suspendant temporairement la stricte séparation des sphères. De Certeau (1980) montre que les pratiques sociales, y compris religieuses, sont toujours des réponses contextualisées aux configurations de pouvoir et de faiblesse<sup>14</sup>.

Peut-on intervenir sans transgresser la laïcité ? Dans cette situation, le FFKM a appelé à une réforme électorale urgente et à une véritable transparence ; la CEM, plus prudente, a encouragé la responsabilité citoyenne, sans contester directement le processus

---

aux acteurs de s'approprier ou de détourner les dispositifs de pouvoir.

<sup>14</sup> Les pratiques sociales – qu'elles soient religieuses, économiques, politiques ou culturelles – ne sont jamais neutres ni universelles. Elles sont situées, c'est-à-dire produites dans un contexte donné, souvent en réaction ou en adaptation à des dynamiques de pouvoir, de contrainte ou de domination. Cela signifie que les individus ou groupes ajustent leurs comportements en fonction : de leurs ressources (culturelles, économiques, symboliques), des normes en vigueur, des opportunités et limites imposées par leur environnement (institutionnel, politique, religieux...). Dans le domaine religieux, cela peut signifier que : les rituels, les croyances, les engagements spirituels sont souvent négociés au quotidien, et qu'ils peuvent répondre à des besoins de cohésion sociale, de légitimation, de contestation ou de compensation face à des situations de marginalité ou d'exclusion.

électoral. Cela traduit une double contrainte : exercer une influence morale pour défendre la démocratie, respecter la neutralité confessionnelle imposée par l'idéal laïque.

### **3.3.2 Une démocratie fragile sous influence pragmatique**

Dans un contexte de désinstitutionnalisation, la fonction des Églises a évolué : elles se sont positionnées comme acteurs pragmatiques de la préservation démocratique, en adaptant leurs messages aux aléas politiques. Elles sont considérées comme "régulateurs situationnels". P. Bourdieu (2012, p. 173) montre que lorsqu'un champ institutionnel s'affaiblit, des champs voisins (ici religieux) prennent temporairement en charge des fonctions d'ordre public. Toutefois, les interventions n'ont pas été sans ambiguïtés : certains acteurs politiques ont instrumentalisé les prises de position religieuses pour légitimer leur propre camp. Ainsi, la religion est apparue comme une ressource politique situationnelle, et non comme un garant neutre de la démocratie.

### **3.3.3. Influences religieuses en politique selon la logique des entremêlements**

Selon Olivier de Sardan (1995, p.4), les logiques sociales réelles sont complexes, composites et entremêlées : les sphères normatives (religieuse, politique, économique) interagissent constamment ; les acteurs sociaux n'opèrent pas dans des champs cloisonnés, mais dans des espaces de transactions, de bricolages et de compromis. En ce sens, l'intervention du FFKM et de la CEM n'est pas une violation anormale de la laïcité ou de la neutralité démocratique, mais une manifestation normale de cette complexité sociale, surtout en contexte de crise politique.

Dans un espace politique instable et face à l'affaiblissement des institutions électoralles (CENI contestée, HCC politisée), à la montée des tensions (boycotts, accusations de fraudes), le FFKM et la CEM sont intervenus. Les actions qu'ils ont effectuées sont des pratiques d'entremêlement : les Églises n'ont pas cherché à se substituer aux acteurs politiques, mais elles ont occupé un espace politique devenu vacant, agissant à cheval entre logique religieuse (pacification morale) et logique politique (stabilisation du processus démocratique) (J-P. Olivier de Sardan, 1995, p.8).

L'intervention du FFKM et de la CEM a entraîné un brouillage des frontières : le religieux s'est politisé par nécessité, le politique a utilisé le religieux pour légitimer certains camps. Exemples concrets : un membre du FFKM a saisi la HCC pour défendre l'ancien président du Sénat démis, hors de tout mandat officiel clair. Certaines déclarations de la CEM ont été récupérées politiquement pour justifier la continuité du processus électoral contesté.

En conséquence, les acteurs religieux et politiques se trouvent pris dans des alliances opportunistes, des jeux de négociation, typiques des situations de crise d'autorité et d'affaiblissement normatif.

Dans la perspective d'Olivier de Sardan, le bricolage institutionnel est souvent fonctionnel dans des contextes de gouvernance fragile. Le FFKM et la CEM ont donc : joué un rôle de régulation sociale et politique minimal, réaffirmé des normes démocratiques et éthiques, même de manière ambivalente. Mais cette stratégie présente un risque de dilution : affaiblissement de la crédibilité religieuse par excès d'engagement politique ; compromission des idéaux démocratiques par proximité fluctuante avec les camps politiques. Ainsi, l'entremêlement produit à la fois de la stabilisation et de la confusion : stabilisation temporaire du débat public.

## Conclusion

L'épisode électoral 2023–2024 montre que les institutions religieuses malgaches jouent un rôle incontournable dans la gouvernance politique, particulièrement en temps de crise. Cependant, l'influence des institutions religieuses sur la gouvernance politique n'a pas été celle d'un pouvoir organisé et durable. Elle a été situationnelle, contextuelle et réactive, visant avant tout à préserver un minimum d'ordre social dans un environnement institutionnel délégitimé. Cette dynamique illustre que l'engagement religieux dans la sphère politique est souvent moins le produit d'une stratégie doctrinale que d'une adaptation pragmatique aux circonstances locales.

L'efficacité des interventions reste limitée par : la fragmentation interne ; le manque d'ancrage institutionnel formel ; le contexte d'anomie politique généralisée. L'analyse sociologique de ce cas confirme que, à Madagascar, la religion demeure un réservoir de légitimité sociale, mais qu'elle ne peut, à elle seule, compenser les défaillances structurelles du système politique.

La fragmentation du champ religieux et l'instrumentalisation politique de certaines prises de position montrent que la religion, elle aussi, est vulnérable aux logiques de décomposition de l'État. Dans une société officiellement laïque, mais historiquement modelée par la prégnance des croyances chrétiennes, les institutions religieuses — notamment le FFKM et la CEM — ont dû ajuster leur action en fonction des situations conjoncturelles de crise démocratique. L'approche situationniste permet d'analyser comment ces institutions

naviguent entre leur fonction morale, l'exigence démocratique et les principes de laïcité, en réponse aux circonstances immédiates.

Les institutions religieuses, en contexte de crise démocratique, n'interviennent pas par idéologie, mais par nécessité situationnelle. Elles tentent d'assurer la cohésion sociale et la défense minimale de la démocratie, tout en évitant de transgresser la laïcité constitutionnelle. Cependant, leur influence est ambivalente : à la fois indispensable pour restaurer un espace public apaisé, et vulnérable à la récupération politique. L'approche de Jean-Pierre Olivier de Sardan — notamment sa notion d'entremêlements — permet de comprendre que la séparation entre religion et politique n'est jamais nette, mais marquée par des chevauchements pragmatiques, contextuels et ambivalents.

Bref, dans un contexte de crise démocratique et de fragilité de la laïcité, les sphères religieuse et politique s'interpénètrent, non par transgression consciente, mais par nécessité pragmatique. Mais la pratique politique à Madagascar ne connaît aucun changement actuellement, la pratique de gouvernance reste encore entre médiocrorthodoxocratie et démocracide. Ainsi la question se pose : quel avenir pour Madagascar et quel Madagascar pour l'avenir ? Comment renforcer les institutions et la démocratie pour favoriser une véritable laïcité de l'Etat ?

## Bibliographie

- BALANDIER Georges, 1980, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, PUF, 188 p.
- BERGER Peter Ludwig and LUCKMANN Thomas, 1966, *The Social Construction of Reality: A Treatise in the Sociology of Knowledge*. Doubleday & Company, New York, 210 p.
- BERGER, Peter Ludwig, 1967, *The sacred canopy. Elements of a sociological theory of religion*. Garden City, New York: Doubleday, 230 p.
- BOURDIEU Pierre, 2012, *Sur l'État*, Paris, Seuil – Raisons d'agir, 656 p.
- DE CERTEAU Michel, 1980, « L'invention du quotidien », t.I, Arts de faire, *Revue Archives de sciences sociales des religions*, n°80, 1992. pp. 249-250.
- DE SARDAN Jean – Pierre Olivier, 1995, *Anthropologie et développement*, Paris, Karthala, Collection : Hommes et sociétés, 221 p.
- DURKHEIM Émile, 1897, *Le Suicide : Étude de sociologie*. Paris, Félix Alcan, 474 p.
- DURKHEIM Emile, 1912, *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Paris, Alcan, 647 p.
- HABERMAS Jürgen, 2006, « Religion in the Public Sphere », *Revue European Journal of Philosophy*, Cambridge, Polity Press, pp. 1 – 25.